

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**

**Lundi 17 mai 2004 à 20h00**

- Présents :**
- M. Joseph Menu, Président
  - Mme Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Pauline De Vos-Bolay, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
  - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Guy Lavorel, Charles Matringe, Christian Pittet, Jean-Marc Siegrist, Jean-Marc Styner et Jean-Pierre Waepler, Conseillers municipaux
  - MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :**
- MM Alain Bidaux, Stéphane Muller et Enrico Querio

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2004
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
  - 3.1 « Marche contre le cancer » de la Médiane le samedi 8 mai 2004
  - 3.2 Calendrier de fin des travaux
4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2005
5. Approbation des comptes 2003
  - 5.1 Rapport de la commission des finances
  - 5.2 Rapport de la fiduciaire
  - 5.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2003
  - 5.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2003
6. Projet de résolution :
  - 6.1 Préavis communal au rapport d'étude « Genève Sud » du 2 avril 2004 :
    - Rapport de la commission d'urbanisme du 10 mai 2004 et vote de la résolution
7. Propositions individuelles et questions

- 7.1 Urne du bureau de vote
  - 7.2 Travaux au chemin Sous-le-Crêt
  - 7.3 Fête du Feuillu
  - 7.4 Chemin Dottrens
  - 7.5 Grève des fonctionnaires
  - 7.6 Fête des Promotions
  - 7.7 Mise au point du suivi des questions
  - 7.8 Suivi des dossiers traités par le Conseil municipal
  - 7.9 Panneaux officiels
  - 7.10 Bus 45
  - 7.11 Remerciements au Président
- 

M. Menu ouvre la séance à 20h00 et salue les Conseillers municipaux de même que le public. Il excuse l'absence de MM. Alain Bidaux, Stéphane Muller et Enrico Querio et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 avril 2004**

Le PV de la séance est accepté à l'unanimité et M. Siegrist admet qu'il avait confondu les informations lues dans la FAO qui parlait de parcelles qualifiées de polluées et non de parcelles dangereuses (page 5, al. 7.2).

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le bureau n'a pas de communications particulières à transmettre.

### **3. Communications de la Mairie**

#### **Communication de M. Paul Buclin :**

#### **3.1 « Marche contre le cancer » de la Médiame le samedi 8 mai 2004.**

La marche s'est bien déroulée avec 600 marcheurs et a représenté un beau succès. Ce succès revient en partie aux sociétés communales qui se sont impliquées dans l'organisation et ont assumé les frais inhérents, ce qui a permis de remettre une somme assez importante à la Médiame. Aux conseillers municipaux présents ainsi qu'au personnel communal qui a œuvré avant, pendant et surtout après la manifestation, M. Buclin adresse ses plus vifs remerciements.

#### **Communication de M. Yves Meynard :**

M. Meynard espère que la visite des différents bâtiments en cours de travaux à la Grand-Cour a été appréciée par les Conseillers. Il donne des informations sur les travaux qui ont un peu de retard.

#### **3.2 Calendrier de fin des travaux de la Grand-Cour**

- Selon le planning, l'ouverture du tea-room est prévue pour le 15 août et les appartements seront terminés au début du mois de juillet.
- La fin des travaux de la Maison de l'Horloge est prévue aux alentours du 15 juillet.
- Les aménagements extérieurs devraient être terminés à fin juin.
- La réouverture du chemin Jacques-Ormond aura lieu le 19 mai et la pose du revêtement définitif la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.
- Les travaux du couvert du préau seront terminés durant l'été. Les jeux seront ensuite replacés. La hauteur de la barrière sera rehaussée de 20cm car selon M. Bieler du DIP, celle-ci était trop basse. Bien qu'aucune base légale n'exige cette hauteur, la Mairie a décidé de se couvrir et d'effectuer des travaux d'un montant estimé à Fr. 21'000.-.

L'Exécutif ne souhaite pas chercher un responsable à ce défaut, car plusieurs intervenants auraient pu constater cette anomalie durant les demandes d'autorisations.

- L'inauguration de la place de la mairie et des bâtiments restaurés est prévue dans la semaine du 23 au 27 août avec quelques festivités pour les Troinésiens.

#### **4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2005.**

M. Niederhauser rappelle qu'un principe de rocade désigne chaque année les Président et Vice-président. Sur proposition du Président, le Conseil élit à l'unanimité les personnes suivantes :

**M. Jean-Marc STYNER, Président**

**M. Jean-Pierre WAEFLER, Vice-président**

**M. Olivier NIEDERHAUSER, Secrétaire**

M. Magnenat annonce qu'à l'issue de cette séance, une collation sera offerte pour célébrer la nomination du nouveau Bureau du Conseil municipal, mais aussi pour remercier le Bureau sortant.

#### **5. Approbation des comptes 2003**

##### **5.1 Rapport de la commission des finances**

M. Styner donne lecture du rapport de la commission des finances, qui propose au Conseil d'accepter les comptes 2003 qui ont été approuvés à l'unanimité des membres de la commission (Annexe 1).

##### **5.2 Rapport de la Fiduciaire privée SA**

M. Menu donne lecture des conclusions du rapport de la Fiduciaire qui elle aussi assure que la comptabilité des comptes annuels 2003 sont conforme aux dispositions légales et recommande de les approuver.

##### **5.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2003**

Suite à la remarque de M. Pittet concernant les cuisines scolaires dans le compte rendu administratif, M. Niederhauser précise qu'un rapport du comité sera joint, mais admet qu'un petit texte pourrait être inséré directement dans le rapport.

##### **5.4 Vote des délibération approuvant les comptes 2003**

Les deux délibérations sont lues par le Président et sont acceptées comme suit :

*Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan au 31 décembre 2003*

*vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le compte administratif pour l'exercice 2003 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*

*vu le compte rendu financier pour l'exercice 2003 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,*

*vu le rapport de la commission des finances du 3 mai 2004,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**décide à l'unanimité**

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2003.*

2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2003 pour un montant de Fr. 5'499'097.57 aux charges et de Fr. 5'514'219.64.- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 15'122.07.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2003 pour un montant de Fr. 4'152'146.90 aux dépenses et de Fr. 425'140.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 3'727'006.90.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 3'727'006.90 par l'autofinancement à raison de Fr. 996'281.72 au moyen de la somme de Fr. 981'159.65.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 15'122.07.*  
*Le solde non couvert, d'un montant de Fr. 2'730'725.18, est financé par les liquidités communales.*
5. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette de Fr. 15'122.07 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2003 totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 41'920'493.49.*

#### **5.4.2 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de la couvrir pour 2003**

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le préavis de la commission des finances du 3 mai 2004,  
sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité**

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2003 figurant sur la liste annexée, pour un montant total de Fr. 430'965.66.*
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

### **6. Projet de résolution**

#### **6.1 Préavis communal au rapport d'étude « Genève Sud » du 2 avril 2004**

##### **- Rapports de la commission d'urbanisme du 10 mai 2004**

**Le rapport de majorité** (annexe 2), lu par Mme Deshayes, considère que l'étude ne tient absolument pas compte des propositions de la commune. Il prend position contre les trois sous-variantes de trafic proposées de même que pour les deux variantes de densification et émet donc un préavis négatif. Il suggère au Conseil municipal d'accepter la résolution proposée, qui donne un préavis négatif à l'étude tout en relevant quelques aspects positifs. Ce rapport ne soulève aucun commentaire de la part des Conseillers.

**Le rapport de minorité** (annexe 3), lu par M. Waefler, considère différemment le rapport d'étude qui, selon lui, fournit plusieurs éléments de satisfaction et invite les Conseillers à reformuler le projet de résolution en tenant compte des remarques évoquées dans le rapport mais à ne pas le refuser.

Les Conseillers donnent ensuite leurs avis :

**M. Forestier** regrette que la prise de position de la minorité ne facilite pas la résolution du problème de trafic.

- Il évoque les 5 à 6000 véhicules par jour qui transitent par Troinex.
- Selon lui, si le réseau principal était vraiment attractif il n'y aurait pas de problème.
- Les statistiques concernant le trafic ne sont pas fiables.
- Il est illusoire de penser que les petites douanes seront moins fréquentées.
- Troinex est au centre du trafic routier.
- La densification du projet « aux Crêts » représente des constructions de 4 immeubles de 15m sur une zone actuellement en zone villa.
- La voie Cottier n'a pas disparu du rapport et il faut se méfier.

**M. Siegrist :**

- Le trafic de Troinex n'est pas un trafic d'une « pénétrante », mais plutôt un trafic de « contournante » amenant la circulation sur l'autoroute de contournement et ce point n'est pas réglé dans le rapport.
- Il retrace le raisonnement de chaque conducteur qui doit se rendre d'un point à un autre et choisi naturellement le parcours le plus rapide, même s'il est plus long.
- Quant à un déclassement sur la parcelle des Crêts, il n'y a aucune infrastructure pour une urbanisation aussi importante.

**M. Berthet**

- Le projet de circulation Genève-Sud pose effectivement beaucoup de problèmes.
- Le contournement Sud de Troinex n'a pas sa place dans une étude globale, car il s'agit d'un problème uniquement troinésien.
- Il considère différentes sortes de trafic : le trafic Suisse-Suisse qui ne peut pas augmenter car la route n'absorbera pas plus de trafic. Le trafic France-Suisse : il propose de faire un filtrage en valorisant la douane de Bardonnex.
- Le déclassement de la parcelle des Crêts est selon lui un moindre mal.
- Aucun travaux ne débutera avant 10 à 15 ans et accepter la variante 1A est un geste à engager envers les communiens.

**M. Magnenat**

- Les experts proposent une variante 1A qui traverse la Drize et personne ne crie au scandale, alors que le contournement proposé par Troinex est critiqué parce qu'une voie de circulation traverserait cette rivière et l'abîmerait !!
- Le préavis proposé par la commission signifie que le rapport présenté ne convient pas, ne correspond pas aux attentes communales et qu'il doit être réétudié avant d'être présenté au Conseil d'Etat.

**Mme De Vos-Bolay :**

- Elle précise qu'elle s'inscrit en faux par rapport aux déclarations entendues sur le travail mal effectué par le Département.
- Le groupe socialiste est contre les propositions 1A et 1C, mais retient la variante 1B, plus légère et réaliste. Cette variante ne figure pas dans le rapport de majorité et il serait utile qu'il soit plus précis.
- Elle se prononce en faveur de l'urbanisation en expliquant que sur les 60'000 personnes qui franchissent tous les jours la frontière, 40'000 sont des frontaliers avec permis, les 20'000 autres sont des Suisses ou des fonctionnaires internationaux qui habitent la France faute d'avoir trouvé un logement en Suisse. C'est pour cette raison que M. Moutinot essaye de créer des zones à urbaniser.

**M. Meynard**

- Il tient à préciser à Mme De Vos-Bolay, lorsqu'elle dit que le Département ne fait pas son travail sérieusement, qu'en l'occurrence il l'a bien fait, mais dans le cadre du Plan Directeur Cantonal uniquement. Les directives du Département ont été suivies et il tient

à le dire ! Concernant la pénurie d'appartement, la ville de Genève est aussi responsable lorsqu'elle refuse certaines densifications sur son territoire.

- Il y a un manque de dialogue avec le Département ; la Mairie est prête à négocier, mais compte tenu du manque de garanties, notre commune doit se défendre contre la pression du Département et des autres communes.

### **Mme Martin**

Elle rejoint les propos de MM Meynard, Siegrist et Forestier en précisant :

- A l'école d'urbanisme, on apprend à prévoir des logements en fonction des infrastructures déjà en place alors que l'Etat prévoit un Plan Directeur en fonction du minimum de recours possible, car il craint les exigences des écologistes.
- Dans les séances auxquelles elle a assisté, elle a constaté que les représentants du Département n'écourent pas les remarques ou propositions des participants.

**Mme Bernardet** rappelle que notre commune est conscients des problèmes de logements et qu'elle a déjà fait un gros effort.

**M. Berthet** pense que les problèmes de trafic ne seront pas résolus si la voie Cottier n'est pas faite.

**M. Buclin**, comme MM. Magnenat, Meynard et Mme Martin, a également participé à certaines séances de Genève-Sud et confirme l'attitude dirigiste des représentants du Département envers les magistrats.

**Le Président met au vote le rapport de minorité, qui est refusé par 3 OUI (Soc), 9 NON, 1 ABSTENTION (HP).**

Après lecture du projet de résolution sur le rapport d'étude Genève-Sud du 2 avril 2004 (annexe 4), le Président, à la demande de M. Berthet, procède au vote par appel nominal :

Mme	Bernardet	OUI
Mme	Deshayes	OUI
Mme	De Vos-Bolay	NON
Mme	Grodecki	OUI
Mme	Martin	OUI
M.	Berthet	NON
M.	Forestier	OUI
M.	Lavorel	OUI
M.	Matringe	OUI
M.	Pittet	OUI
M.	Siegrist	OUI
M.	Styner	OUI
M.	Waefler	NON

**La résolution est acceptée par 10 OUI et 3 NON (soc).**

## **7. Propositions individuelles et questions**

### **7.1 Urne du bureau de vote**

M. Matringe demande s'il serait possible de réparer le couvercle de l'urne.

### **7.2 Travaux au chemin Sous-le-Crêt**

Les travaux de réfection du revêtement consécutifs à une erreur seront pris en charge par l'architecte et par l'entreprise qui a effectué les travaux, confirme M. Magnenat.

### **7.3 Fête du feuillu**

Souhaitant perpétuer cette fête genevoise et la créer à Troinex, Mme Bernardet propose son aide pour étudier ce projet. M. Buclin précise que le sujet sera discuté en commission.

#### **7.4 Chemin Dottrens**

Il est répondu à M. Styner que l'acte notarié doit encore être signé, raison pour laquelle les travaux d'aménagement de l'extrémité du chemin Dottrens n'ont pas commencé. M. Styner suggère d'informer les locataires du suivi de l'affaire, car certains ignorent que la commune n'est pas propriétaire.

#### **7.5 Grève des fonctionnaires**

Serait-il possible de remercier les professeurs qui n'ont pas fait la grève demande M. Forestier ? M. Meynard souhaite que la Mairie reste neutre dans ce genre d'affaire.

#### **7.6 Fête des promotions**

M. Forestier demande s'il serait possible que les Conseillers municipaux soient présents sur la scène durant la cérémonie officielle ? La Mairie rappelle que c'est à la demande de certains Conseillers que cette « tradition » a été abandonnée il y a quelques années, mais elle ne voit pas d'inconvénient à cette proposition.

Une décision à ce sujet sera prise par le Conseil lors de la prochaine séance.

#### **7.7 Mise au point du suivi des questions**

M. Pittet demande s'il serait possible de faire un suivi des diverses questions posées par les Conseillers durant les séances. M. Niederhauser trouve lourd de mettre en place une procédure par écrit, mais la Mairie a pris note de la remarque et s'efforcera de donner un suivi dans ses communications.

#### **7.8 Suivi des dossiers traités par le Conseil municipal**

M. Berthet rappelle que jadis, il existait un document concernant le suivi des dossiers. M. Niederhauser se demande si ce document, assez volumineux, était utilisé par tous les conseillers et il propose de développer un service en utilisant les futures fonctionnalités d'un intranet qui sera à disposition des Conseillers municipaux.

#### **7.9 Panneaux d'affichage**

M. Pittet s'enquière de l'existence d'un règlement sur l'utilisation des panneaux officiels. M. Magnenat se renseignera mais selon lui, hormis les informations officielles, il faut obtenir une autorisation de la commune ou du Département.

#### **7.10 Bus 45**

Le bus 45 était en circulation le jour de la grève et Mme Bernardet souhaite que sa satisfaction soit protocolée.

#### **7.11 Remerciements au Président**

M. Magnenat souhaite conclure en remerciant M. Menu de son année de présidence qui s'est très bien déroulée et en souhaitant bonne chance au nouveau Président, M. Styner.

La séance est levée à 21h45

Le Président  
J. Menu

Le Secrétaire  
O. Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexe 1**COMMISSION DES FINANCES****Séance du 3 mai 2004  
concernant  
la vérification des comptes 2003**

Présents : M. J-M.Siegrist, Président  
Mme P.De Vos-Bolay  
MM. A.Bidaux, A.Forestier, G.Lavorel, J.Menu, S.Muller,  
E.Querio, J-M.Styner, J-P.Waefler

M. J.Magnenat, Maire  
MM. P.Buclin, Y.Meynard, adjoints  
M. O.Niederhauser, secrétaire général

---

Pour l'année 2003, le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de recettes de **CHF 15'122.07**.

Lors de cette séance de la Commission des Finances nous avons examiné point par point les lignes budgétaires et de nombreuses questions ont été posées. A chaque fois les réponses fournies donnent satisfaction aux membres de la Commission.

Le président soumet au vote les comptes 2003, soit

Le compte de fonctionnement :

- **Total des charges** CHF 5'499'097.57
- **Total des revenus** CHF 5'514'219.64

Au bilan :

- **A l'actif** CHF 41'920'493.49
- **Au passif** CHF 41'920'493.49

**Les comptes 2003 sont approuvés à l'unanimité.**

Chères conseillères et conseillers municipaux les membres de la commission des Finances vous demandent d'accepter les comptes 2003.

Jean-Marc Styner, rapporteur



Annexe 2**URBANISME ET ENVIRONNEMENT - ETUDE GENEVE SUD****Rapport de commission**

Séance du 10 mai 2004

Présents :

- M. Enrico Querio, Président  
Mlle Annick Deshayes et  
MM. Christian Pittet, Alain Forestier, Jean-Pierre Waefler, Membres de la commission
- MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint  
Olivier Niederhauser, Secrétaire général  
Pascal de Lorenzi, Technicien communal  
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint

---

Chers collègues,

L'objet de cette séance était de rédiger un projet de résolution qui traduise la position de la Commune de Troinex face au rapport de l'étude Genève Sud qui vient d'aboutir. Cette résolution sera transmise aux autorités cantonales, qui rédigeront un rapport final sur l'avis des intervenants de l'étude.

La séance s'est déroulée de la manière suivante :

- Rappel historique et prise de connaissance de la position de la mairie ;
- Evaluation de l'étude du point de vue des propositions qui avaient été faites par Troinex ;
- Discussion sur les différentes variantes ;
- Points supplémentaires ajoutés par les membres de la commission.

**1) Rappel historique et prise de connaissance de la position de la mairie**

La mairie a rappelé que cette étude a fait suite au gel du projet de densification des Crêts. Parallèlement deux propositions alternatives à cette densification ont été formulées dans le projet de Plan Directeur Communal de Troinex : un échange de droits à bâtir entre la parcelle des Crêts et une autre plus au Sud (en bordure de la route de Moillebin), et une route de contournement du village par le sud. Enfin la Commune avait prononcé son opposition à la construction de la route interquartier, dite Voie Cottier.

La volonté de la Commune de Troinex était de subordonner la suite à donner au projet de densification des Crêts aux résultats de l'étude Genève Sud, si cette dernière apportait des solutions acceptables.

Malheureusement ces résultats sont plutôt décevants, en effet l'étude ne tient absolument pas compte des propositions de la Commune. De plus de nombreux manques ont été mis en avant :

- L'objectif initial d'étude du trafic a été un peu perdu;
- Les données de bases sont obsolètes : plans pas à jour, comptages anciens ;
- Pas de solutions importantes abordées (p.ex. possibilités de voies en sous-sol) ;
- Aucuns renseignements de faisabilité n'ont été pris pour la mesure qui est la plus citée concernant la fluidification du trafic à la douane de Bardonnex.

## 2) Evaluation de l'étude du point de vue des propositions qui avaient été faites par Troinex

### a) Proposition de route de contournement par le Sud

Cette proposition figure dans le projet de Plan Directeur Communal. Elle avait même été étudiée, parmi d'autres variantes, dans une précédente étude (Citec, 2001).

Nous avons constaté avec regrets que cette proposition n'a pas été prise en compte dans l'étude Genève Sud.

### b) Proposition d'échange de droits à bâtir de la parcelle des Crêts avec une parcelle plus au Sud.

Cette proposition figure également dans le projet de Plan Directeur Communal.

L'objectif de cette proposition est de promouvoir une densification proche du centre du village, et non pas dans sa périphérie. Il est à noter que ce point va tout à fait dans le sens de l'étude qui préconise un renforcement de la centralité du village. Cette solution est aussi positive concernant les déplacements, puisqu'elle rapproche les futurs habitants des infrastructures du village (école, mairie, épicerie, tea-room...).

### c) Refus de la route interquartier, dite Voie Cottier

Troinex est formellement opposée à la construction de cette route, qui porterait un gros préjudice aux nouvelles habitations du Ch.Roday, et défigurerait la zone de la Bistoquette en cours de renaturation. La voie Cottier figure dans une des variantes proposées par l'étude, mais à titre non-prioritaire.

## 3) Discussion sur les différentes variantes

La commission a décidé de prendre globalement position contre les trois sous-variantes de trafic, puisque aucune ne semble apporter une réelle solution, tant pour la commune, que pour le secteur Genève Sud. Il en a été décidé de même pour les deux variantes de densification.

## 4) Points supplémentaires ajoutés par les membres de la commission

Enfin, les membres de la commission ont souhaité appuyer les points suivants dans le projet de résolution :

- Les réflexions et mesures concernant la promotion de la mobilité douce et l'amélioration des transports publics sont intéressantes et devraient être approfondies et mises en œuvre. Les réflexions liées aux impacts environnementaux sont également intéressantes, dans cette approche globale de la région Genève Sud.
- Toute densification est inacceptable tant que les problèmes de trafic à Troinex ne seront pas réglés (ou du moins atténués).

## 5) Conclusion

D'une manière générale, le projet de résolution que la commission propose est un préavis négatif envers cette étude, mis à part les quelques aspects positifs cités au point 4.

Encore une fois nous éprouvons le sentiment d'avoir peu de pouvoir sur les orientations futures du développement de notre Commune, et le regrettons.

**Chers collègues, sur la base de ces éléments de réflexion, la commission vous invite à accepter la résolution qui vous est proposée,** qui résume la prise de position de la Commune de Troinex vis-à-vis de l'étude Genève Sud.

**Annexe 3**

Troinex, 13.5.2004

**Commission d'urbanisme et d'environnement**  
**Séance du 10 mai 2004**  
**Rapport de minorité concernant la position de la Commune sur le rapport d'étude Genève-Sud du 2 avril 2004**

Le contenu de ce rapport de minorité répond au projet de résolution qui vous est soumis. Il en suit la structure.

Sur le préambule :

Cette étude qui est effectivement le résultat d'une longue démarche de concertation impliquant communes, associations et Etat a pour objectif, de proposer des scénarii plausibles pour l'ensemble du périmètre concerné à partir des avis de tous les acteurs impliqués.

C'est sur la base d'une stratégie d'ensemble, qui aborde les problématiques de déplacement, d'urbanisation et de protection de la nature que les objectifs généraux suivants ont été fixés :

- Ménager la qualité de vie actuelle et future des habitants du périmètre d'étude
- Améliorer les conditions de déplacement à l'intérieur du périmètre et vers l'extérieur.
- Sauvegarder les qualités et valeurs de l'espace rural
- Contribuer à la réalisation des objectifs-cadres du plan directeur cantonal
- Prévenir le trafic de transit inapproprié par rapport aux réseaux et aux conditions locales

Il est normal qu'au bout de ce long processus, de nombreuses propositions formulées n'aient pas été retenues.

Sur les éléments de satisfaction

Nous adhérons aux éléments de satisfaction concernant l'étude relevés dans le projet de résolution, tout en les complétant comme suit :

L'étude arrive à la conclusion que la réalisation d'une nouvelle route n'est pas nécessaire dans le périmètre Genève-Sud (pas de voie Cottier)

Elle fait ressortir que le trafic de transit Suisse-Suisse qui traverse la zone ne devrait pas pouvoir augmenter, ce fait est dû au goulet que représente le plateau des Trois Chênes.

Elle propose d'urbaniser les zones proches des infrastructures TC lourdes et de préserver les zones naturelles dans la mesure du possible

Elle met en avant une stratégie d'ensemble dont un nombre important de mesures qui peuvent être mises en œuvre rapidement entre autres :

- o Amélioration de la fluidité de la douane de Bardonnex
- o Mesures d'accompagnement pour limiter / ralentir le trafic transitant par les douanes secondaires.
- o Sécuriser les voies inappropriées au trafic de transit par des mesures de limitations de vitesses et de restriction d'accès.
- o Toutes mesures améliorant la vitesse commerciale des TC afin de les rendre plus attractifs pour les pendulaires O-D
- o Un plan directeur «2 roues» pour l'ensemble du périmètre. L'accès périlleux aux établissements scolaires (collèges, cycles d'orientation, écoles primaires) n'incite pas les élèves à utiliser leur vélo et de ce fait favorise un trafic interne, nombre de parents véhiculant leurs enfants pour les « trajets scolaires ».

Sur les différents « problèmes » relevés par la Commission Urbanisme et Environnement, nous ne pouvons souscrire aux points suivants :

*La manière, non concertée, d'évacuer d'entrée de cause toutes nouvelles routes principales, aussi bien en rocade qu'en pénétrante.*

L'étude retient comme principe (p.20) que le réseau principal se situe en périphérie de Genève-Sud – au sud :A40, N206, à l'ouest : N1, au nord : N1a, route de ST-Julien, route du Val-d'Arve, route de Veyrier – pont de Sierne.

La démonstration est faite dans l'étude qu'une nouvelle pénétrante serait contre-productive pour la région en terme de transit et serait en contradiction avec les mesures qu'elle préconise.

*L'illusion que représente un des objectifs principaux à court terme de fluidifier la douane de Bardonnex et d'augmenter l'utilisation de l'autoroute*

Cette mesure va être testée d'ici l'été 2004 (p.20). Elle ne prendra tout son effet que lorsque les mesures d'accompagnement seront réalisées.

*L'illusion quant aux mesures de modération de trafic aux différentes douanes de Genève-Sud, alors qu'aucun exemple concret n'est fourni dans ce rapport*

Où est l'illusion ? Le détail de ces mesures n'a pas à figurer dans cette étude, par contre, elles sont évidemment primordiales pour la mise en valeur de la douane de Bardonnex. (d'où l'importance du soutien des communes à la mise en œuvre rapide de ces mesures).

Concernant les remarques, nous ne soutenons pas les points suivants :

*La consternation de la Commune de Troinex concernant l'absence de référence au contournement sud de Troinex*

Cette remarque nous semble injustifiée. Cette rocade, dans l'optique d'une vision globale du trafic dans la zone Genève Sud, n'a qu'un intérêt purement local.

De plus elle va à l'encontre de la volonté, affirmée par toutes et tous, de protéger les zones de nature . En effet, ce contournement, s'il était réalisé, serait un enterrement de première classe des Dolens et du cordon boisé de la Drize !

*La surprise que certains tronçons du tracé de la route interquartiers (« Voie Cottier ») soient toujours retenus parmi les solutions préconisées dans l'étude.*

Ces deux tronçons nommés Ouest – route de Saconnex d'Arve/route d'Annecy et Est – route d'Annecy/route de Troinex ne sont retenus que pour la sous-variante 1c. Ce n'est pas cette variante qui est recommandée par le groupe d'experts (ni par le groupe socialiste, qui est en faveur de la variante 1b)

*Le regret que la proposition de notre commune de procéder à un report des droits à bâtir de la parcelle des Crêts sur le secteur de la route de Moillebin n'ait pas été retenue.*

Cette mesure va à l'encontre de plusieurs objectifs généraux de l'étude.

Le groupe socialiste pense que pour le développement harmonieux de la commune, une densification mesurée et réfléchie de la zone des Crêts apporterait à terme moins de nuisances que l'urbanisation du sud de Troinex !

*Le développement des transports publics (cadences, dessertes, rapidité) doit être traité prioritairement, au même titre que l'amélioration du trafic automobile.*

Il est clair que les TC doivent être développés prioritairement.

Pour ce qui est du trafic automobile, soit on applique les mesures préconisées par l'étude rapidement, soit on réalise de nouvelles routes ! (nous penchons évidemment pour la première solution)

En conclusion, Mesdames, Messieurs, nous vous invitons à reformuler ce projet de résolution en tenant compte des remarques évoquées dans ce rapport dans l'intérêt de notre Commune.

Rapporteur : Jean-Pierre Waefler

**Annexe 4**

Commune de Troinex

**RESOLUTION**

Dans sa séance du 17 mai 2004, le conseil municipal de Troinex, sur proposition de sa commission d'urbanisme et de la Mairie, a pris la résolution suivante concernant la consultation sur le

**RAPPORT D'ETUDE GENEVE-SUD DU 2 AVRIL 2004**

En préambule, nous rappelons que ce document est censé refléter la position des communes, de l'Etat et des diverses associations consultées. Or nous relevons que plusieurs demandes ou propositions importantes des communes n'ont pas été retenues, de sorte que le processus de concertation n'a malheureusement pas atteint les objectifs espérés.

Globalement, nous pouvons relever les **éléments de satisfaction** suivants dans ce rapport :

- L'étude évoque le vrai problème que représente le trafic de transit ;
- Elle intègre le problème que représente l'urbanisation envisagée avec les déplacements internes supplémentaires induits par lesdits aménagements ;
- Elle propose d'améliorer les mobilités douces, notamment en sécurisant les itinéraires des principaux équipements scolaires et sportifs, ainsi que l'attractivité des transports collectifs ;
- Elle prend en compte les questions environnementales dans le souci d'équilibrer les aspects négatifs de certains aménagements pour imaginer des compensations ;

Par contre, notre commune relève **les problèmes** suivants dans ce rapport d'étude :

- La manière, non concertée, d'évacuer d'entrée de cause toutes nouvelles routes principales, aussi bien en rocade qu'en pénétrante ;
- L'illusion que représente un des objectifs principaux à court terme de fluidifier la douane de Bardonnex et d'augmenter l'utilisation de l'autoroute ;
- L'illusion quant aux mesures de modération de trafic aux différentes douanes de Genève-Sud, alors qu'aucun exemple concret n'est fourni dans ce rapport ;
- Les propositions de créer de nouvelles dessertes empruntant les chemins Vert et Baumgartner à Veyrier d'une part, et reliant la route d'Annecy au giratoire de la Milice d'autre part, sont soit illusoires et inadéquates pour la première, soit traitées de manière trop ponctuelle et destinée en priorité à desservir le nouveau quartier de Battelle pour la seconde.

**Par conséquent,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**préavise négativement**

le rapport d'étude du 4 avril 2004. Ce préavis est assorti des remarques et demandes suivantes :

- 1) Les autorités de la commune de Troinex sont consternées de constater que l'étude n'a absolument pas pris en compte leur proposition de réaliser une route d'évitement du centre du village, selon le projet figurant dans l'étude intermédiaire du plan directeur communal approuvée le 28 avril 2003. Elles demandent que cette solution soit retenue comme une des variantes envisageables et qu'elle soit étudiée sérieusement.
- 2) Nous sommes également surpris que certains tronçons du tracé de la route interquartiers (« Voie Cottier ») soient toujours retenus parmi les solutions préconisées dans l'étude. Nous rappelons que le Conseil municipal et la population de Troinex sont totalement opposés à ce projet qui soulèverait, comme le relève l'étude (pages 40 et 41), de nombreux problèmes.
- 3) Notre commune s'inquiète des projets d'urbanisation en cours ou à l'étude qui, en raison de la forte demande actuelle en logements, risquent de se réaliser alors qu'aucune solution concrète et rapide d'amélioration de l'écoulement et de la fluidité du trafic n'est proposée. Nous regrettons vivement le manque de réflexion et d'anticipation sur les problèmes de circulation.
- 4) Nous constatons avec regret que la proposition de notre commune de procéder à un report des droits à bâtir de la parcelle des Crêts dans le secteur de la route de Moillebin, proche du centre du village et de la plupart des équipements publics et des commerces, n'a pas été retenue. Nous demandons que cette option importante de notre étude intermédiaire de plan directeur communal soit prise en considération.
- 5) Le développement des transports publics (cadences, dessertes, rapidité) doit être traité prioritairement, au même titre que l'amélioration du trafic automobile, ceci en particulier pour les régions insuffisamment desservies. Nous constatons avec satisfaction que cet objectif ressort dans les priorités du rapport d'étude.

Troinex, le 17 mai 2004